

AR Prefecture

016-211600903-20230322-2023\_31-DE  
Reçu le 24/03/2023

Mis en ligne le 29 mars 2023

**CHATEAUNEUF**  
sur Charente

Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 19  
Suffrages exprimés : 25

République Française

Délibération N° 2023-31  
Conseil Municipal du 22 Mars 2023

**DATE DE CONVOCATION** : 15 Mars 2023

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : K. GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - H. ROSARIO - E. CLEMENTEL - P. BERTON - C. RAFIN - J. MARTINEAU - P. MAURY

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : G. MIGNON donne pouvoir à M.A. CHEVALIER - K. PERROIS donne pouvoir à B. LAFAYE - S. BROUILLET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN - S. DELIMOGE DONNE POUVOIR A P. BERTON

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS** : G. MIGNON - K. PERROIS - S. BROUILLET - F. GUIRAO - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE

**CONSEILLERE MUNICIPALE ABSENTE** : S. BUTET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : K. GAI

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAUTS DE BICHAT - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2022**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12, le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-14, le Conseil Municipal a élu Monsieur Patrice FREON, Conseiller Municipal délégué, en qualité de Président de séance pour le vote du Compte Administratif,

**Considérant** la conformité des résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion certifiée par Monsieur le Trésorier,

**Considérant** les résultats obtenus dans le Compte Administratif 2022 du budget annexe de lotissement Les Hauts de Bichat :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de fonctionnement	Budget 2022	Réalisé 2022
002 Excédent antérieur reporté	432 663,81 €	- €
70 Produits des services du domaine et ventes	147 306,63 €	- €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	460 821,56 €	797,04 €
043 Opérations d'ordre intérieur section	797,04 €	797,04 €
	<b>1 041 589,04 €</b>	<b>1 594,08 €</b>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

**AR Prefecture**016-211600903-20230322-2023\_31-DE  
Reçu le 24/03/2023

Dépenses de fonctionnement	Budget 2022	Réalisé 2022
60 Achats et variations de stocks	10 382,28 €	- €
65 Autres charges de gestion courante	130 328,20 €	- €
66 Charges financières	797,04 €	797,04 €
043 Opérations d'ordre de transfert entre section	899 284,48 €	- €
043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	797,04 €	797,04 €
	<b>1 041 589,04 €</b>	<b>1 594,08 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes d'investissement	Budget 2022	Réalisé 2022
001 Solde d'investissement reporté	81 537,08 €	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	899 284,48 €	- €
	<b>980 821,56 €</b>	<b>- €</b>

Dépenses d'investissement	Budget 2022	Réalisé 2022
16 Emprunts et dettes assimilées	520 000,00 €	520 000,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	460 821,56 €	797,04 €
	<b>980 821,56 €</b>	<b>520 797,04 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Charente, décide **PAR 25 VOIX POUR** (Monsieur le Maire, Jean-Louis LEVESQUE, sort de la salle et ne prend pas part au vote) :

- ✚ D'arrêter les résultats tels qu'obtenus dans le Compte Administratif 2022 du budget annexe du lotissement Les Hauts de Bichat.